



SYDEVOM

Syndicat Départemental
d'Élimination et de Valorisation
des Ordures Ménagères des Alpes
de Haute Provence
www.sydevom04.fr

Jun 2008

FLASH INFO N°5



**Pour
la Haute Provence,
je trie,
je réduis mes déchets à la source**



Sommaire

<u>Actualités</u>	page 2
<u>Astuce du trimestre</u>	page 2
<u>Le nouveau comité syndical</u>	page 3
<u>La communication en 2007</u>	page 4
<u>Le compostage</u>	page 5
<u>Du nouveau sur le site Internet</u>	page 6
<u>Le mémo-tri</u>	page 6
<u>Que deviennent nos déchets</u>	page 7
<u>Les recycleurs du SYDEVOM</u>	page 8
<u>La filière du trimestre</u>	page 10

POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, TRIONS NOS DÉCHETS

Actualités

Le SYDEVOM évolue.

Le nouveau comité syndical, renouvelé à 75 %, s'est réuni le jeudi 05 juin à Digne Les Bains pour élire les membres du bureau et son nouveau Président. A cette occasion, je tiens à remercier André LAURENS, qui s'est investi bénévolement durant les dix années passées à la présidence du syndicat.

L'équipe du SYDEVOM a ensuite présenté le syndicat aux nouveaux délégués et rappelé qu'il a pour vocation première d'être un outil départemental de mutualisation des coûts et des moyens pour la gestion des déchets ménagers.

En effet, la gestion des déchets représente aujourd'hui un enjeu tant environnemental qu'économique. Nous devons maîtriser et diminuer la quantité d'ordures ménagères à traiter. Cela passe par une augmentation du tri sélectif, mais aussi par la réduction des déchets à la source avec par exemple le compostage individuel. En partenariat avec le SYDEVOM, chaque collectivité doit maintenir ses efforts dans ce sens et confirmer la toute nouvelle tendance à la baisse des tonnages d'ordures ménagères collectés sur le territoire du SYDEVOM. Pour cela, n'hésitez pas à faire appel aux ambassadeurs du tri du SYDEVOM, Cécile et Julien, qui peuvent intervenir dans votre collectivité ou vous aider dans vos démarches de sensibilisation.

Tous les délégués sont conviés au prochain comité syndical qui se réunira le lundi 30 juin à 16 h à la salle PERCHOT-BARBEJAS au Pigeonnier (route des thermes) à Digne les Bains, notamment pour le vote du Compte Administratif (2007) et du Budget Supplémentaire (2008), et la présentation du rapport déchet (2007).

La gestion des déchets nous concerne tous, elle est l'affaire de chacun.

Le Président, René MASSETTE

Astuce du trimestre

Trois types de réflexe permettent considérablement de diminuer la quantité de déchets résiduels :

- ✚ **j'évite d'en prendre** : sacs jetables, publicités dans ma boîte aux lettres (stop pub), mono-doses, gadgets, produits suremballés ...
- ✚ **j'utilise mieux** : utilisation des papiers recto/verso, juste dosage des produits, entretien et réparation pour allonger leur durée de vie.
- ✚ **je préfère** : les écolabels et les écorecharges, produits robustes, produits concentrés, en vrac, gros conditionnements.

Collège 1 (Conseiller généraux) :

M. René MASSETTE	Président du SYDEVOM
M. André LAURENS	1 ^{er} Vice président
M. Jean-Claude MICHEL	4 ^{ème} Vice président
M. Yannick PHILIPPONNEAU	7 ^{ème} Vice président
M. Claude BREMOND	Délégué au Comité syndical

Collège 2 (Intercommunalités) :

M. Serge PRATO	2 ^{ème} Vice président, <i>CC Moyen Verdon</i>
M. André PICARD	5 ^{ème} Vice président, <i>CC 3 Vallées</i>
M. Denis BAILLE	8 ^{ème} Vice président, <i>CC Duyes et Bléone</i>
M. Richard LAFOND	10 ^{ème} Vice président, <i>CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure</i>
M. Fabrice TROUVE	11 ^{ème} Vice président, <i>CC ILO</i>
M. Marcel BAGARD	12 ^{ème} Vice président, <i>SMITOM du Sisteronais</i>
M. Pascal REGIS	13 ^{ème} Vice président, <i>CC SUD 04</i>
M. Jean ARNAUD	<i>CC de l'Asse et de ses Affluents</i>
Mme Fabienne PASQUET	<i>CC Pays de banon</i>
M. Jean-Marie BELTRANDO	<i>CC Haute Bléone</i>
Mme Virginie OLLEVIERS	<i>CC Moyen Verdon</i>
M. Pascal VEZIANO	<i>CC SUD 04</i>
M. Marcel CHAIX	<i>CC du Teillon</i>
M. Yannick BOSSE	<i>CC Ubaye Serre-Ponçon</i>
M. Philippe BERROD	<i>CC 3 Vallées</i>
M. Denis COINTREL	<i>CC Haut Verdon Val d'Allos</i>
M. Paul ROMAND	<i>CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure</i>
M. Antoine JORNET	<i>CC Terres de lumière</i>
M. Henri GARCIA	<i>CC Val de Rancure</i>
M. Olivier LEDEY	<i>SEDEM du canton Peyruis</i>
M. Joël SIGURET	<i>SEDEM du canton Peyruis</i>
M. Serge SILVAIN	<i>SIVOM du bas Verdon</i>
M. Francis GUIGNANT	<i>SIVOM du bas Verdon</i>
M. Christian GATTI	<i>SIVU du canton d'Entrevaux</i>
M. Arthur RICHIER	<i>SIVU La motte Turriers</i>
M. Michel FLAMEN D'ASSIGNY	<i>SMIRTOM du canton de Volonne</i>
M. Jacques BORDAS	<i>SMIRTOM du canton de Volonne</i>
Mme Caroline BARZIC	<i>SMITOM du Sisteronais</i>
M. Jean-Marie BENAÏTON	<i>CC ILO</i>

Collège 3 (communes isolées) :

M. Jean-Pierre TOULOUSE	3 ^{ème} Vice Président, <i>Commune d'Aiglun</i>
Mme Marie-Michèle FIGUIERE	6 ^{ème} Vice présidente, <i>Commune de Reillanne</i>
M. Bernard MAGNAN	9 ^{ème} Vice président, <i>Commune de Valensole</i>

Au cours de l'année 2007, les ambassadeurs du tri du SYDEVOM « Emilie et Fabien », ont communiqué sur les consignes de tri et la réduction des déchets en multipliant les actions dans tout le département.

Ils ont réalisé de nombreuses interventions scolaires qui ont permis de sensibiliser plus de 560 élèves. Ils ont été présents sur des stands lors de fêtes comme celle du Parc Naturel Régional du Verdon ou encore de la foire de la lavande.



Stand au Parc Naturel Régional du Verdon



Stand à la foire de la lavande

Ils ont communiqué sur le thème des déchets grâce à des conférences de presse, des journées d'information dans le cadre de la semaine du développement durable, des réunions publiques, des visites sur le terrain ou encore des animations auprès du Comité Syndical du SYDEVOM.



Réunion publique CC2A



Visite du Beynon avec l'IME

Leurs actions ne se sont pas restreintes à la communication orale. Ils ont aussi créé des supports de communication comme le mémo-tri multilingue et l'autocollant du SYDEVOM.



Ils ont rédigé des articles de presse sur le thème des déchets pour des bulletins municipaux.

Ils ont participé à la création du site Internet du SYDEVOM que nous vous invitons à visiter : www.sydevom04.fr

Plus que 6 mois pour commander des composteurs !

Encore bravo pour vos efforts consentis dans l'opération de compostage individuel puisque la barre des 6 300 composteurs distribués (sur le territoire du SYDEVOM) vient d'être dépassée.

C'est bien mais il faut continuer pour atteindre l'objectif de 7 500 composteurs d'ici la fin d'année.

Pour rappel, le marché de fourniture des composteurs prendra fin le 31 décembre 2008, ce qui veut dire qu'il ne reste plus que 6 mois pour réserver des composteurs !

Le SYDEVOM relancera sûrement un appel d'offres pour 2009, sachez cependant que le coût du plastique augmentant, le prix du composteur sera vraisemblablement plus élevé qu'actuellement.

Prévoyez donc une marge dans vos commandes.

Et n'oubliez pas que la réduction des déchets à la source est l'affaire de tous. C'est non seulement bénéfique pour l'environnement mais aussi pour le porte-monnaie... Moins de déchets à transporter et à traiter = moins de coût !

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Christel LEROY au 04.92.36.08.52. ou sydevom-accueil@wanadoo.fr



On a tous à gagner
à composter



Le SYDEVOM, afin de faciliter la communication sur le tri et le recyclage, a créé des affiches sur les différents thèmes tels que :

- comment bien trier nos déchets ?
- que deviennent nos déchets ?
- comment réduire nos déchets ?
- les symboles du recyclage ...

Retrouvez l'intégralité des affiches à télécharger sur notre site Internet www.sydevom04.fr dans la rubrique documentation, ainsi que de nombreux autres documents (guide du tri, guide du compostage, flash info ...)

Les informations proposées sur le site sont accessibles à tous types de public ; n'hésitez pas à en parler autour de vous et à communiquer son adresse auprès de vos administrés.

Les mémo-tri

Les vacances d'été arrivent, pensez à distribuer dans tous les lieux touristiques les « mémo-tri » multilingues afin de préserver la qualité du tri. Le SYDEVOM les met à votre disposition gratuitement afin de les distribuer dans les campings, les offices de tourisme, les gîtes ...

Mémo tri

Bouteilles et flacons plastiques
Plastic bottles
Plastikflaschen
Plastic flessen en flacons
Bottiglie e flaconidi plastica

Cartons, Briques alimentaires
Cardboard packaging, drinks packs
Papp-verpakkingen, tetrapacks
Karton en kartonnen voedingsverpakkingen
Scatoloni di cartons, tetrapack

Emballages métalliques
Metal cans
Metalverpakkingen
Metalen verpakking
Imballaggi metallici

Bouteilles et pots en verre
Glass
Glas
Glazen potten en flessen
Bottiglie e vasetti di vetro

Papier, journaux, magazines
Newspaper, magazines
Zeitungen, papier
Kraten tijdschriften en folders
Giornali, riviste, carta

Merci **Thank you** **Danke** **Bedankt** **Grazie**

Contexte et Filières

Soucieuse de maîtriser la production d'ordures ménagères générée par notre mode de consommation, la France s'est engagée depuis 1992 dans un vaste programme de valorisation des déchets d'emballages.

Ainsi, les entreprises ont la responsabilité légale de valoriser les emballages usagés des produits qu'elles mettent sur le marché.

Pour ce faire, elles adhèrent à des sociétés agréées, comme Eco-Emballages ou Adelphe, qui ont pour missions d'installer et de financer la collecte sélective, le tri et le recyclage en partenariat avec les collectivités locales.

Dans ce cadre, les collectivités mettent en place les programmes de valorisation et font appel aux **filières de recyclage** spécialisées pour chaque matériau :

- Acier : **Arcelor Packaging**
www.arcelorpackagingintl.com
- Aluminium : **France Aluminium recyclage**
www.france-alu-recyclage.com
- Papier-Carton : **REVIPAC**
www.revipac.fr
- Plastique : **Valorplast**
www.valorplast.com
- Verre : **Chambre syndicale des verreries mécaniques de France**
www.verre-avenir.fr

Les filières garantissent le transport depuis le centre de tri puis le recyclage des emballages triés et conditionnés par le centre de tri conformément aux PTM (Prescriptions Techniques Minimales), quelles que soient les quantités produites ou la localisation géographique du centre de tri.

Dans le cadre des contrats signés entre les collectivités et Eco-Emballages, il existe différents types de contrats de reprise. Le SYDEVOM a opté pour le contrat « *garantie reprise* » pour chacun des 5 matériaux d'emballages (verre, carton, plastique, acier et aluminium) :

Eco-Emballages a signé des conventions avec les filières nationales ; celles-ci ont contractualisé avec des recycleurs qui assurent le recyclage dans leurs usines. Le coût de rachat des matières par les recycleurs est fixé trimestriellement (sauf verre annuellement) par la filière au niveau national, selon les conditions du marché, quelle que soit la collectivité. Le transport entre le centre de tri et l'usine de recyclage est à la charge d'Eco-Emballages et de la filière ; le recycleur est donc en général l'usine la plus proche du centre de tri et répondant au cahier des charges spécifique fixé par la filière.

Le verre (en 2007 : 3 092 tonnes soit 30,1 kg/hab/an)



Sur le territoire du Sydevom, la collecte des bouteilles, pots et bocaux en verre est assurée en mélange (verre incolore et coloré ensemble) par un prestataire (SITA SUD) qui stocke le verre sur une plateforme dédiée, à La Brillanne (04).

Le verre est ensuite acheminé par camions **aux Verreries du Languedoc, à Vergèze** dans le Gard, pour être recyclé.



Les journaux-revues-magazines

(en 2007 : 2 064 tonnes soit 20,1 kg/hab/an)



Après avoir été collectés, les JRM sont triés au centre de tri de Manosque : sont exclus les cartons, annuaires et autres papiers ne répondant pas aux critères de la catégorie 1.11. Conditionnés en balles, ils sont ensuite acheminés par camions aux **Papeteries Norske Skög à Golbey (à proximité d'Epinal), dans les Vosges.**



Les emballages (en 2007 : 796 tonnes soit 7,8 kg/hab/an)

Sur le territoire du SYDEVOM, tous les emballages sont triés au centre de tri de Manosque, déposés directement par les collectivités ou après avoir transité par un quai de transfert. Le centre de tri sépare les différents matériaux et les conditionne en balles, en vue de leur expédition vers les usines de recyclage.



L'ACIER (130,8 tonnes soit 1,3 kg/hab/an)

Les emballages en acier (conserves, boîtes, aérosols, canettes...) sont recyclés sur **le site d'Arcelor, à Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône.**



L'ALUMINIUM (5,9 tonnes soit 0,1 kg/hab/an)

Les emballages en aluminium (barquettes, aérosols, canettes, conserves...) sont recyclés par **Recovco Affimet SAS, à Compiègne dans l'Oise**



LES BRIQUES ALIMENTAIRES (51 tonnes soit 0,5 kg/hab/an)

Les briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe, ...) sont composées de plusieurs matériaux : carton, aluminium, plastique. Peu d'usines recyclent ces emballages. Les briques collectées sur le territoire du SYDEVOM sont recyclées à **Castellbisbal, à proximité de Barcelone.**



LES EMBALLAGES EN CARTONS (310 tonnes soit 3 kg/hab/an)

Les emballages en carton (boîtes et cartons de maintiens des packs) et une part de nos papiers (qualité 1.02.) sont expédiés aux **Papeteries Etienne, à Arles dans les Bouches-du-Rhône.**

LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE (298,3 tonnes soit 2,9 kg/hab/an)

En 2007, 298 tonnes de bouteilles et flacons en plastique ont été collectées sur le territoire du SYDEVOM. Ces bouteilles et flacons étaient issus de 3 grandes familles de produits : alimentaire (eau, lait, sodas et jus de fruits, huile de cuisine, ...) ; hygiène (shampooing, gel douche ...), et entretien ménager (lessive, liquide vaisselle, produits nettoyants les sols, vitres, ou sanitaires, eau de Javel, eau déminéralisée ...). Environ 70 % de ces flaconnages étaient composés de PET (polyéthylène téréphtalate) et les 30% restant de PEHD (polyéthylène haute densité).

Une fois triés, les plastiques sont compressés en balles et stockés au centre de tri, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour remplir un camion.

La filière Valorplast décide alors, en fonction des demandes en matières premières des industriels et de leur proximité du centre de tri, de la destination finale de ces plastiques.



La filière du trimestre : les DASRI

Pour plus d'informations sur les DASRI, consultez ces sites Internet :
http://www.inrs.fr/hm/dechets_infectieux_elimination_dasri_assimiles.html
<http://www.rudologia.fr/dasri/introduction.php>
www.gap-hygiene-sante.com

Suite à de nombreux problèmes de seringues retrouvées dans les emballages, et donc sur la chaîne de tri, nous avons souhaité vous présenter la filière DASRI, qui à ce jour n'est pas incluse dans les compétences du SYDEVOM. Sur le territoire du SYDEVOM, des collectivités ont mis en place des points de collecte de DASRI pour les particuliers, comme par exemple : la communauté de Communes SUD04, le SIVOM du Bas Verdon et la Mairie de Sisteron.

LEGISLATION

Les DASRI ou Déchet d'Activité de Soin à Risques Infectieux sont principalement du matériel médical usagé (seringues, compresses...). L'arrêté du 7 septembre 1999 précise les modalités d'entreposage et le contrôle des filières d'élimination. Il y a aussi la circulaire du 9 juin 2000 qui fixe les modalités d'acceptation de ces déchets en déchetterie produits par les ménages et les professionnels libéraux. Enfin la circulaire du 27 juin 1997 précise que les DASRI doivent être intégrés aux plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux.

ENTREPOSAGE

Selon la quantité de DASRI produite, les exigences concernant le stockage ne sont pas les mêmes. Il faut savoir qu'en aucun cas, les DASRI ne doivent être compactés ou congelés. Un producteur doit posséder un local réservé au stockage des DASRI lorsque sa production est supérieure à 5 kg/mois.

Production de DASRI	Délai
> 100 kg/semaine	72 heures
Entre 5 kg/mois et 100 kg/semaine	7 jours
< 5 kg/mois	3 mois

TRANSPORT

Les DASRI sont considérés comme des déchets dangereux, leur transport est donc soumis à l'ADR (Réglementation des marchandises Dangereuses par Route). Et un bordereau de suivi des déchets d'activité de soin à risque infectieux doit être rédigé.

COLLECTE

Les DASRI doivent être collectés séparément des ordures ménagères afin d'éviter tout risque de contact des personnes avec du matériel usagé ou des pathogènes. Les DASRI doivent en effet être collectés immédiatement après usage dans des récipients adaptés et normalisés répondant à certaines normes de sécurité. Les bouteilles en plastique ou en verre sont inadaptées au transport et élimination de ce type de déchets

ELIMINATION

Il existe que deux moyens d'éliminer les DASRI

LA DESINFECTION



Le principe de cette désinfection repose sur la stérilisation par autoclavage. Les DASRI subissent ce traitement afin de les banaliser en OM.

L'INCINERATION

Les DASRI seront incinérés dans un incinérateur agréé pour ce type de déchets.



Un doute, Une question ?

Pour toute information complémentaire, contactez-nous au : 04 92 36 08 52 ou par courriel : sydevom-com@wanadoo.fr